Lourdes info

2026
Automne

Mot du maire



Chères concitoyennes et chers concitoyens,
L'été est déjà derrière nous, c'est le temps de se préparer pour l'hiver. Les employés municipaux sont toujours présent pour vous offrir le meilleur d'eux-mêmes dans les différents services municipaux. Un sondage pour la politique familiale (PFM), et municipalité amie des aînés (MADA) circule actuellement. Vous êtes invités à prendre 20 minutes de votre temps pour guider la municipalité à vous préparer un plan d'action qui répondra à vos besoins et vos préférences. Faisons de Notre-Dame-de-Lourdes un endroit unique et privilégié. Je vous souhaite une agréable saison automnale.

Séance du conseil

14 octobre
9 novembre
14 décembre



Rappel de règlements

Abris temporaires

L'automne arrive à grands pas. La Municipalité tient à vous rappeler que les abris d'auto temporaires (exemple: Tempo) sont permis durant la période allant du **15 octobre au 15 avril** de l'année suivante. Lors du retrait, la toile et la structure doivent obligatoirement être retirées.

Ces abris doivent obligatoirement être érigés sur un espace de stationnement ou sur une voie donnant accès au stationnement. Finalement, les abris temporaires ne peuvent être situés à moins de 1.5 mètre de la ligne avant du lot ou de la ligne extérieure du fossé. (Article 7.5.3 du règlement de zonage)

Neige & glace

Pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement, constitue une nuisance et est prohibé:

- Le fait de déposer ou laisser déposer, de souffler ou laisser souffler, de déverser ou laisser déverser, sur un endroit public, de la neige ou de la glace constitue une nuisance et est prohibé;

- Le fait de déposer ou laisser déposer, de souffler ou laisser souffler, de déverser ou laisser déverser de la neige ou de la glace dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie constitue une nuisance et est prohibé; *(règlement 14-2023 article 5.3.2 et 15-2023 article 2.3.1)*

Stationnement de nuit

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de se stationner dans toutes les rues de la municipalité entre minuit et sept heures le lendemain matin, et ce, du **15 novembre au 15 avril** de l'année suivante. *(règlement 15-2023 article 3.1)*

Outil muni d'un moteur

Du lundi au vendredi inclusivement, l'utilisation, entre 20 h et 7 h, d'outils, d'une tondeuse ou tracteur à gazon, d'une scie à chaîne ou de tout autre équipement muni d'un moteur constitue une nuisance et est prohibée. Les samedis et dimanches, cette interdiction s'applique entre 20 h et 8h.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent **ne s'applique pas** lors de l'utilisation d'une souffleuse à neige ni lors de travaux requis pour assurer la sécurité des personnes ou préserver l'intégrité d'un bâtiment si ces travaux sont exécutés en situation d'urgence. *(règlement 15-2023 article 2.4.3)*

À venir

17 octobre 19 h
spectacle
Ars Morienti

31 octobre
14 à 20 h
Halloween

Du 1 au 31 novembre
Lettre au
Père-Noël

15 novembre
Remerciement
des bénévoles

6 décembre
Dépouillement

Remboursement des frais de bibliothèque



Saviez-vous que la Municipalité offre un remboursement des frais d'abonnement à une bibliothèque ?

Vous pouvez trouver les modalités et le formulaire sur notre site internet.

Politique familiale municipale & Municipalité amie des aînés

La Municipalité en partenariat avec le Secrétariat aux aînés | Ministère de la Santé et des Services sociaux, est présentement en collecte de données pour la réalisation de sa nouvelle Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA).

Les résultats de ce sondage orienteront les actions de la Municipalité à l'égard des familles et des aînés pour les prochaines années. Nous souhaitons connaître votre opinion.

Format papier disponible au bureau municipal

En personne sur rendez-vous

Sondage en ligne



PREMIÈRE PARTIE

CRIME GLACÉ

ARS MORIENDI

FOLIE À DEUX

LA TOURNÉE MORTUAIRE 25-26

LIVE DEVANT PUBLIC

17 octobre 19 h

Venez plonger dans l'univers des crimes réels (true crime) avec le balado Ars Moriendi/ Podcast, réalisé par Simon Predj. La première partie sera assurée par Justine et Christine du balado Crime Glacé. Venez assister à ce balado devant public devant public dans une ambiance légèrement macabre.

Billet en vente au coût de 25 $ via Amilia ou au bureau municipal.

Billets encore disponibles

Entretien de ponceau

Pour prévenir l'obstruction du ponceau de votre entrée charretière, veuillez effectuer les tâches ci-dessous :

- Procéder à une inspection régulière de votre ponceau en prenant les mesures correctives appropriées pour assurer son bon fonctionnement ;
- Vérifier que l'intérieur de votre ponceau ne soit pas obstrué en s'assurant du dégagement de ses deux extrémités pour faciliter la circulation de l'eau.

COMPTOIR VESTIMENTAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI
9 H À 15 H
SAMEDI
9 H À 12 H



fadoq
Club Notre-Dame-de-Lourdes
Lanaudière

Pour information,
450 756-6586

Après-midi ludique

Les mercredis de 13 h à 17 h
au Pavillon des loisirs

Soirée de danse

Tous les 2e vendredis de chaque mois de 19 h 45 à 23 h !

Bienvenue à tous!

Taxe scolaire 2026-2027

La taxe scolaire joue un rôle essentiel puisqu'elle nous permet de :

1. Défrayer 50 % des coûts liés au transport scolaire;
2. Voir à l'entretien et à la réparation des écoles;
3. Offrir des services variés et de qualité aux élèves.

Chaque dollar investi nous aide à offrir à nos élèves des conditions favorables à leur bien-être et leur réussite.

Pour obtenir votre compte de taxes ou pour le payer, veuillez communiquer avec le centre de services scolaire des Samares.

Les AA sont-ils pour vous?

VOUS SEUL POUVEZ RÉPONDRE À CES DOUZE QUESTIONS



Tous les dimanches dès 19 h
Salle communautaire

(450) 759-6000

Panier de Noël

Vous avez besoin d'un panier de Noël ? Vous pouvez en faire la demande auprès de la municipalité.

Inscriptions du 1er octobre au 5 décembre 2025

Pour faire une demande, veuillez contacter Catherine à **reception@notredamedelourdes.ca** ou par téléphone **(450) 759-2277**.

Nous le faisons en toute discrétion et dans le respect de tous.

BESOIN D'AIDE ?

1 866 APPELLE

(450) 759-6116

Centre de prévention du suicide de Lanaudière